



**mouvement
écologique**

et sa régionale Sud

B.P. 162 L-4002 Esch-sur-Alzette

10 mars 2021

**Ministère de l'Environnement, du Climat et
du Développement Durable
Madame la Ministre
Administration de l'Environnement
Monsieur le directeur**

PROJET DE PLAN NATIONAL DE LA QUALITÉ DE L'AIR

visant à atteindre les valeurs limites pour le dioxyde d'azote dans l'air ambiant

Avis du Mouvement Ecologique

Madame, Monsieur,

Veillez trouver par la présente l'avis du **Mouvement Ecologique** au sujet du « Projet de plan national de la qualité de l'air (PNQA) visant à atteindre les valeurs limites pour le dioxyde d'azote (NO₂) dans l'air ambiant ».

Remarques plus fondamentales

En analysant le plan d'action, on a l'impression que les auteurs estiment que la situation est satisfaisante, vu que le nombre de sites où un dépassement des valeurs a été constaté est assez limité et que des mesures mineures permettent déjà de respecter dans ces cas les normes.

Notre organisation ne peut pas accepter cette façon de faire. En effet, un plan national de qualité de l'air devrait avoir pour philosophie, non pas seulement « un non dépassement des normes », mais plutôt d'assurer une bonne qualité de l'air. En effet, il est évident que des nuisances pour la santé et le bien-être ont été constatées par les scientifiques, même pour des émissions en concordance avec les normes légales. Les normes sont souvent en effet un compromis entre différents intérêts en jeu.

En plus, on doit s'attendre à l'avenir notamment au niveau européen à des normes plus strictes (voir conclusions), ce qui montre clairement que le principe d'un simple « non dépassement des normes » à l'heure actuelle comporte des risques évidents. Le Mouvement Ecologique regrette à cet égard hautement la démarche inhérente au plan d'action. (Le titre du projet de plan e« *visant à atteindre les valeurs limites* » est assez révélateur dans ce contexte).

De plus, le plan se limite en grande partie à énumérer des mesures assez connues (Modu 2.0 etc.) Certes, ces mesures ont une influence sur la qualité de l'air. Mais : ne serait-ce pas le but de ce plan de présenter des mesures supplémentaires et très concrètes ? Nous nous demandons pourquoi quelques mesures concrètes sont présentées qu'à la fin du document avec la dénomination particulière « potentielles supplémentaires » (7.4 Etude de mesures potentielles supplémentaires). Nous estimons également qu'il manque surtout un timing resp. la précision des responsabilités des acteurs concernées?

Le plan, ne devrait-il pas d'autre part ne pas tenir compte de l'évolution démographique et de conséquences éventuelles de celle-ci ?

Ne devrait-il pas avoir un caractère beaucoup plus proactif, dynamique et concret ?

Analyse des différents points

ad chap. 6 Prévisions de la qualité de l'air

Citons un exemple précis à cause de l'actualité du dossier : celui du projet contesté du contournement de Bascharage et de la situation de la pollution de l'air.

(extraits du document PNQA)

« Pour l'année 2022 et 2023, les prévisions du trafic et de la composition de la flotte des véhicules se basent notamment sur les mesures déjà décidées et prises, et sur la stratégie pour une mobilité durable "Modu 2.0" approuvée par le Conseil de Gouvernement en mai 2018. En outre, il a été pris en compte l'effet d'une réduction du trafic par deux mesures infrastructurelles en cours de réalisation, notamment le contournement de Bascharage ainsi que la liaison Micheville à Esch-sur-Alzette. »

Bascharage, 144, avenue de Luxembourg	NO ₂ (µg/m ³) 2018	NO ₂ (µg/m ³) 2019	NO ₂ (µg/m ³) 2022	NO ₂ (µg/m ³) 2023	Année où la limite sera respectée
	42	41	35	26	2020

Tableau 5

Commentaire Mouvement Ecologique

On doit constater une grande incohérence: tandis que dans le texte l'effet de réduction cite le contournement de Bascharage comme mesure, le tableau indique que la valeur limite serait déjà respectée en 2020, donc sans contournement? Donc, même si des normes plus sévères seraient établies resp. même si on veut protéger davantage la santé humaine, le simple fait qu'il y aura un changement de flotte dans le secteur automobile permettrait de parer aussi à cette évolution.

Une autre information concernant la modélisation dans le tableau 5 est à notre avis assez irritante: «la promotion de l'électrification de la flotte des véhicules et la promotion du télétravail n'ont pas encore été quantifiées ici ».

Commentaire Mouvement Ecologique

Le **Mouvement Ecologique** constate que même sans la construction du contournement de Bascharage, **sans** la réalisation de mesures, telles qu'une électrification plus accrue de la flotte des véhicules, la promotion du télétravail ainsi que **sans** une multitude de mesures proposées par notre organisation permettant d'atténuer le trafic motorisé individuel, la valeur limite pour le NO₂ serait respectée en 2020 !

Vouloir dès lors justifier un contournement dans une zone protégée, constitue en fait un leurre !

ad. 7.2 Stratégies et mesures au niveau national

Dans le tableau 7, Mesures au niveau national les volets « **Aménagement du territoire** » et « **Aménagement communal** » manquent.

Commentaire Mouvement Ecologique

Nous estimons que le PDAT (Programme directeur de l'aménagement du territoire, 2003) et l'ensemble de documents réglant l'aménagement communal, contiennent maintes mesures visant à éviter l'émission de gaz nocifs provenant des véhicules à combustion et devraient être repris.

ad. 7.2.6 Attractivité des transports publics et de la mobilité douce

(extraits du document PNQA)

« Le gouvernement envisage également de prioriser la réalisation de nouvelles pistes cyclables et l'utilisation du vélo pour des déplacements touristiques sera simplifiée. »

Commentaire Mouvement Ecologique

Certes, la promotion du vélo en milieu urbain fait partie de la stratégie „Modu 2.0“. Mais il est absolument nécessaire de prévoir un **chapitre séparé** à ce sujet dans le PNQA. Surtout en considérant l'attrait du vélo en 2020 qui ne se limitait pas aux déplacements de loisirs. Et c'est précisément au niveau du vélo au sein des agglomérations que se situent les problèmes les plus marquants à l'heure actuelle !

ad. 7.3 Mesures au niveau local

- « - Mesures prises et planifiées par les responsables communaux:
- Mesures étatiques prises et planifiées:

Commentaire Mouvement Ecologique

A notre avis, le plan d'action ne devrait reprendre que les mesures à mettre en oeuvre afin de réduire les émissions nocives dans le court terme. Citer des mesures qui ont déjà été mises en place depuis un certain temps n'est à notre avis pas opportun.

Exemples:

- 4 lignes de Citybus 100% électrique (Differdange)
- Réalisation de la rocade de Differdange
- « Vél'OK » en coopération avec CIGL Esch a.s.b.l.
- Système de guidage parkings (Esch)
- Création de zones 30 (Esch)
- Mise à double voie intégrale de la ligne ferroviaire entre Luxembourg et Pétange (Bascharage)
- etc.

Nous sommes d'avis qu'il est indispensable de se limiter à énoncer les **nouvelles mesures** envisagées resp. réalisées récemment par l'état ou bien les communes (à partir de l'année 2018 au plus tôt).

Il est également indispensable que ce plan comporte **toutes** les mesures qu'une commune peut réaliser tout en énumérant les mesures actuellement projetées et budgétisées. Le Mouvement Ecologique propose donc de prévoir 2 points différents:

- **Mesures prises et planifiées par les responsables communaux dans le court terme**
 -
 -
- **Mesures proposées aux responsables communaux dans le court terme**
 -
 -

Pour ce second point nous proposons d'établir un « **Guide pour une meilleure qualité de l'air dans nos communes** » comparable à d'autres guides établis par les administrations de l'état comme p.ex. « *Leitfaden für den naturnahen Umgang mit Regenwasser in Siedlungsgebieten Luxemburgs* » (par l'AGE), « *Nature et Construction* » (par Adm. de la nature et des forêts & Adm. des ponts et chaussées ».

Nous voudrions également remarquer que les mesures suivantes - « **tronçon 30 km/h sur une route étatique traversant une localité** » et « **zone shared space** » - représentent des mesures efficaces pour réduire les émissions nocives des véhicules à combustion (tout en réduisant également les nuisances sonores) et qu'il faudrait les reprendre dans le plan.

Remarque générale concernant les mesures communales

Notre organisation doit constater que le degré de concrétisation des mesures varie substantiellement d'une commune à l'autre. Pour certaines il est un peu plus étoffé, d'autres restent très vagues ! A notre avis, il

faudrait concrétiser les mesures de façon générale et surtout p.ex. pour les communes où les mesures proposées restent très sommaires.

ad. 7.3.1 Ville de Differdange

« Mesures étatiques prises et planifiées:

- Desserte interurbaine Differdange – Sanem (projet 6.4 du PST) »

Commentaire Mouvement Ecologique

Nous nous opposons à ce que ce projet soit cité dans ce plan PNQA comme mesure pour améliorer la qualité de l'air dans cette région ! En effet, nous considérons cette mesure comme **contreproductive**! Elle servirait à promouvoir le trafic individuel, et entraînerait par conséquent une augmentation de la qualité de l'air, alors que l'objectif national est bien sûr la réduction de celui-ci.

ad. 7.3.5 Ville de Luxembourg

Le plan se limite à des actions connues, sans à aucun moment faire une réflexion, si celles-ci sont suffisantes ou non. Chacun connaît bien les déficits des pistes cyclables dans la ville. Dans le plan, on a l'impression que tout est bien dans le meilleur des mondes. Est-ce vraiment le but du plan de ne reprendre que les décisions politiques déjà prises ? D'autres remarques seraient à faire concernant le catalogue de mesures insuffisantes, comme p.ex. le fait que la situation des piétons n'est nullement évoquée. Mais cette remarque vaut pour tout le plan d'action.

ad. 7.3.7 Bascharage

« - Mesures prises et planifiées par les responsables communaux: »

Commentaire Mouvement Ecologique

Cette rubrique est vide en ce qui concerne la commune de Bascharage ?!

Depuis des années les différents responsables communaux de la commune de Bascharage (aujourd'hui « Käerjeng ») revendiquent des mesures pour réduire la pollution de l'air dans l'av. de Luxembourg. Or, nous nous étonnons dès lors, qu'aucune mesure ne soit planifiée par la commune de Bascharage. Cette façon de faire est inadmissible.

Comme indiqué plus haut, le Mouvement Ecologique estime qu'il est indispensable que ce plan comporte un catalogue de mesures qu'une commune peut réaliser. Ainsi il est absolument nécessaire que l'Administration de l'Environnement propose les mesures adéquates à la commune concernée. Comme proposé au point 7.3 de la présente, ces mesures seraient choisies dans le nouveau document à créer : « *Guide pour une meilleure qualité de l'air dans nos communes* ».

- **Mesures proposées aux responsables communaux dans le court terme**
 -
 -

Conclusions

Le **Mouvement Ecologique** est d'avis que le projet de Plan national de la qualité de l'air n'est pas assez ambitieux. En effet, il semble se baser principalement sur le scénario exposé sous le point 6 « *Prévisions de la qualité de l'air* » :

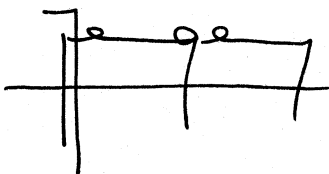
Sur base des estimations actuelles, le respect de la valeur limite aux emplacements étudiés est prévisible dans la période allant de 2020 à 2024, ceci en prenant en compte les seules mesures du respect des normes EURO dans les conditions de conduite réelles et de la mise en oeuvre de la stratégie globale pour une mobilité durable Modu 2.0. »

Nous voudrions attirer l'attention sur les dernières données officielles de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) qui indiquent que presque tous les Européens souffrent encore de la pollution atmosphérique, ce qui entraîne environ 400 000 décès prématurés sur l'ensemble du continent.

Le rapport de l'AEE intitulé «Qualité de l'air en Europe — rapport 2020» montre que surtout les deux polluants, les particules fines (PM_{2,5}) et le dioxyde d'azote (NO₂) sont responsables pour les problèmes de santé des citoyen/nes. Ce rapport de l'AEE constate également qu'il subsiste un écart entre les limites légales de qualité de l'air fixées par l'UE et les lignes directrices de l'OMS; la Commission européenne cherche à traiter ce problème grâce à une révision des normes de l'UE dans le cadre du plan d'action «zéro pollution».

Le Mouvement Ecologique estime dès lors que le plan devrait être retravaillée afin d'avoir un caractère beaucoup plus proactif et concret. Nous invitons d'autre part les auteurs du présent projet de plan, de réaliser le guide évoqué pour les communes et de prendre en considération les remarques et propositions exposées dans ce document afin de les intégrer dans la version finale du Plan national de la qualité de l'air.

Respectueusement



Francis Hengen
GT-Environnement



Blanche Weber
présidente